43e Année - N° 3233. Le No 0.25 c. Paraît le Samedi 10 Octobre 1931

SISTERON-JOURNAL

REPUBLICAIN DE GAUCHE

Politique - Littéraire - Sports - Commercial et d'Annonces Judiciaires

ABONNEMENTS
payables d'avance
DOUZE francs par an
Etranger, port en sus.
On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste

Administration et Rédaction : 25, Rue Droite, 25, SISTERON
R. C. Sisteron N° 117. C. - C Postal Marseille 156-36
Fondateur : A. TURIN — Directeur-Gérant : M. - Pascal LIEUTIER
— Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus —
Les annonces sont reçues à l'AGENCE HAVAS, 62, rue de Richelieu, Paris, 2e
et au Bureau du Journal

— ANNONCES —
Judiciaires (la ligne).....1,25
Réclames (la ligne).....1,50
Commerciales (la ligne).1,50
Pour les grandes annonces et les annonces répétées on traite de gré à gré.

LE Canal de Ventavon

Chacun sait la part active que le citoyen Emile Galici a prise dans la création de ce canal qui intéresse à un si haut point nos populations.

En effet c'est grâce à son intervention énergique en séance publique et sur son rapport, malgré une forte opposition d'ordre purement budgétaire, que le conseil général des Basses-Alpes vota la somme de 300.000 fr. destinée à la continuation des travaux du canal principal. Ce vote avait d'autant plus d'importance qu'il était la condition *sine qua non* du vote de pareille somme par le département des Hautes-Alpes. Des atermoiements et des renvois à une session postérieure avaient été demandés à l'assemblée départementale des Basses-Alpes ; le citoyen Galici s'y opposa et parvint à enlever le vote, ce qui permit à l'Administration des Ponts et Chaussées de terminer le tracé principal avec les 600.000 fr. de crédits nouveaux.

— Il restait à construire les trois rigoles secondaires suivantes :

a) rigoles de la Silve et de Servoules ;
b) rigole de Sisteron ;
c) rigole du Logis-Neuf.

La Société des Forces Motrices de la Durance ayant renoncé à l'aménagement de la partie aval de la chûte de Sisteron et la concession devant être limitée à l'usine du Poët cette modification faisait obstacle au développement éventuel des irrigations ; il en résultait pour le ministre de l'agriculture l'obligation d'augmenter la capacité du canal principal d'irrigation de Ventavon, la puissance de la station de pompage qui l'alimente et l'importance du réseau de rigoles secondaires et de distribution.

Dans ces conditions la Société devait participer à la construction des trois rigoles secondaires indiquées ci-dessus. Aux termes d'un accord passé entre elle et le Ministre de l'Agriculture sa participation consistait :

1° - Dans l'établissement gratuit des projets d'exécution des trois rigoles ci-dessus qui devait être remis avant le 1er février 1931.

2° - Dans le versement à titre de fonds de concours de la somme de Un million deux cents mille francs (1.200.000) représentant sa contribution forfaitaire à la construction de ces rigoles.

La Société a remis en Mars 1931 le projet des rigoles secondaires dites du Logis-Neuf, de Sisteron, de la Silve et de Servoules. Après examen il a été reconnu nécessaire de compléter et de mettre au point ce projet. Ce travail complémentaire est aujourd'hui terminé et il reste à obtenir l'approbation du Syndicat et du Ministre. Pour le syndicat le concours dévoué de nos compatriotes MM. Esclangon, Curnier et Coudoulet syndics, saura faire le nécessaire.

Quant à l'approbation du Ministre le citoyen Galici aidé de nos deux distingués sénateurs : MM. André Honnorat et Pierre de Courtois dont le zèle en la circonstance ne s'est jamais départi, saura lui aussi l'obtenir.

Dans ces conditions les travaux vont commencer au printemps 1932 et seront poussés très activement et sans interruption de façon à être terminés au plus tôt pour le plus grand profit des usagers.

Le montant de ces travaux est de 1.700 000 fr. sans compter la valeur des terrains qui n'est pas encore connue. La société des F. M. D. participant jusqu'à concurence de 1.200 000 fr. il restera donc à trouver 500.000 fr. plus la valeur des terrains. L'association syndicale n'aura à supporter que 1/6 des dépenses. La subvention de l'état sera en effet des 5/6. Nos deux sénateurs, on s'en souvient, avaient sur la demande préssante du citoyen Galici pu obtenir l'insertion dans le budget de 1931 d'un article autorisant le Ministre à poursuivre l'exécution du canal de Ventavon en subventionnant l'association syndicale des arrosants. — Il restait à obtenir, pour que ce projet devint une réalité, le vote favorable de la Commission du Budget et l'assertiment du Rapporteur général. M Lucien Lamoureux député de l'Allier C'est à quoi s'employa activement le citoyen Galici ainsi que cela résulte de la lettre suivante que lui adressait le distingué Rapporteur général et que nous avons publiée en son temps :

Chambre des Députés.

— *Paris, 3 Avril 1931*

Commission du Budget.

—

Mon cher Ami,

J'ai bien reçu ta lettre.

En ce qui concerne le projet relatif au canal d'arrosage de Ventavon le nécessaire a été fait dans la loi de Finances ainsi que tu as pu t'en rendre compte,

Bien cordialement à toi,
Lucien LAMOUREUX.
Rapporteur général du Budget

Les actives démarches de notre Conseiller général et de nos deux Sénateurs avaient porté leurs fruits. Le Canal de Ventavon, grâce à eux était devenu définitivement une réalité ; leurs propositions avaient été cristallisées dans la loi des Finances du 31 Mars 1931 sous la forme suivante :

Extrait du *Journal Officiel* de la République Française.

N° 77 du Mercredi 1er Avril 1931.

Le Sénat et la Chambre des Députés ont adopté.

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

. . . . . .

« Art. 97. — Le Ministre de l'Agriculture est autorisé à poursuivre l'exécution du Canal de Ventavon dont l'achèvement a été autorisé par la loi du 25 Août 1919, en subventionnant l'Association Syndicale des arrosants au moyen des crédits du chapitre 77 du budget de son ministère (subventions pour études et travaux d'hydraulique, de génie rural et d'électrification. ».

Le Canal de Ventavon qui était resté si longtemps une fiction, qui, durant son exécution avait subi bon nombre de fâcheux contre-temps et de retards, est maintenant une réalité ; il sera achevé dans un laps de temps très court et fertilisera de vastes terrains pour le plus grand profit de tous. Ce résultat est dû à l'appui si important de nos deux distingués Sénateurs et à l'obstination farouche et soutenue de notre dévoué Conseiller général le citoyen **Galici.**

Que ces personnalités politiques veuillent bien trouver ici l'expression de la profonde gratitude de la population toute entière des communes de Mison et de Sisteron.

REUNION PUBLIQUE

Le citoyen **Galici a fait parvenir** sous pli **recommandé la lettre suivante** à M. Emile Paret.

Sisteron le 5 octobre 1931.

Monsieur,

Conformément à l'usage pratiqué dans notre Cité en matière électorale, j'ai l'honneur de vous demander quelle est la date qui serait à votre convenance pour la tenue de notre réunion publique et contradictoire à Sisteron.

Jusqu'à ce jour tous les candidats se mettaient d'accord pour donner à Sisteron une seule conférence publique et contradictoire, ce qui avait l'avantage de ne déranger qu'une fois les électeurs tout en leur permettant de juger les candidats et de les apprécier tant dans le développement de leur programme que dans la netteté des réponses qu'ils pourraient opposer aux contradicteurs.

Persuadé que vous voudrez bien accepter la continuation de cet usage si avantageux pour nos concitoyens « j'ose espérer que vous voudrez bien me donner dès que possible la date de votre choix ; sous la réserve qu'elle ne coïncidera pas avec celles indiquées ci-dessous pour les réunions tenues dans les communes, ce sera, n'en doutez pas, la mienne.

A défaut de réponse de votre part, je vous avise que je donnerai une réunion publique et contradictoire à Sisteron le **Vendredi 16 courant au Casino à 21 heures.**

En ce qui concerne les communes du Canton voici l'ordre des conférences publiques et contradictoires que je me propose de donner :

Peissal-Authon, conférence à Authon le dimanche 11 courant à 13 h. 30 :

St-Geniez, dimanche 11 courant à 15 heures 30 ;

Mézien, dimanche 11 courant à 17 heures 30.

St-Symphorien, lundi 12 courant à 15 heures ;

Entrepierres-Vilhosc, à Vilhosc, lundi 12 courant à 17 h :

Mison-village. mercredi 14 courant à 16 heures 30.

Les Armands, mercrdi 14 courant à 18 heures ;

La Silve, mercredi 14 courant à 21 h.

Je n'ai pas besoin de vous dire que je serais très heureux si vous vouliez bien assister à ces conférences et y apporter la contradiction

En retour pour me permettre d'assister aux votres dans la mesure où cela me sera possible, je vous serais infiniment reconnaissant de vouloir bien me faire connaître l'ordre et la date des réunions publiques et contradictoires que vous vous proposez de donner.

Veuillez agréer Monsieur, mes salutations empressées.

EMILE GALICI,
Conseiller municipal de Sisteron,
Conseiller général sortant.

Le citoyen Galici, adresse aux électeurs du canton de Sisteron, le manifeste suivant :

Union des Comités Républicain-Socialiste et Socialiste-Indépendant

Citoyens,
Chers Compatriotes,

Il y a 6 ans par une importante majorité vous m'avez confié l'honneur de vous représenter au sein de l'Assemblée Départementale.

Conscient des responsabilités que j'avais assumées, je me suis, pendant toute la durée de mon mandat, dévoué corps et âme à la défense des intérêts de notre cher canton.

J'ai la satisfaction d'avoir rempli mon devoir avec le plus grand zèle, le plus grand dévouement et le desintéressement le plus absolu.

Au point de vue des intérêts généraux toutes les communes du canton de Sisteron ont été des plus favorisées et ont toujours vu leurs demandes couronnées de succès, qu'il s'agisse de création ou d'entretien des routes et chemins, de subventions aux communes pour réparations aux bâtiments communaux, pour dégâts occasionnés par les calamités publiques, ou qu'il s'agisse d'ouverture d'écoles publiques et de bien d'autres cas encore.

Au point de vue des intérêts particuliers, je n'ai voulu connaître, après le succès, ni partisans, ni adversaires. Je n'ai vu dans tous les électeurs du canton de Sisteron que des amis qui tous ont rencontré auprès de moi l'accueil le plus chaleureux et leurs causes légitimes ont trouvé en ma personne le plus ardent et le plus désintéressé défenseur.

Citoyens,

Mon dévouement sans bornes a eu sa récompense, la seule que j'ambitionnais : celle de voir mes adversaires politiques eux-mêmes, avec une bonne foi et une générosité dont je leur sais gré, rendre un juste hommage à mes efforts inlassables.

Merci à tous, citoyens, de la confiance que vous m'avez témoignée. Mais cette confiance elle-même m'impose un nouveau devoir : celui de persévérer dans la tâche que je me suis assignée et qui n'est autre que la défense acharnée des intérêts de notre canton.

C'est pourquoi je viens à nouveau solliciter vos suffrages.

Citoyens,

Si vous me faites l'honneur de me renouveler le mandat que vous m'avez confié, soyez convaincus que, comme par le passé, vous trouverez en moi le plus ardent defenseur des intérêts de tous.

Partisan résolu de toutes les libertés et de la plus grande tolérance, je demeurerai toujours profondément attaché aux principes qui constituent la République laïque démocratique et sociale.

Vive le canton de Sisteron !

Vive la République laïque, Démocratique et Sociale.

Emile GALICI,
Docteur en Droit ès-Sciences Politiques et Economiques.
Lauréat de la Faculté de Paris
Conseiller Municipal de Sisteron
Conseiller Général sortant.

© VILLE DE SISTERON

Pour répondre au désir exprimé par un grand nombre de nos concitoyens lesquels n'ont pu, le tirage de notre dernier numéro étant épuisé, prendre connaissance de la lettre ouverte du citoyen Emile Galici à M. Paret, nous avons dû insérer la dite lettre dans le numéro de ce jour. Nous sommes certains d'être agréables à beaucoup d'électeurs de notre localité.

Lettre Ouverte
à M. Emile PARET

Ainsi, M. Paret, vous êtes candidat au Conseil général. C'est là un droit reconnu par la loi à tous les citoyens. Alors pourquoi diable ! vous excusez-vous ? Car vous vous excusez, n'est-ce pas ? Vous sollicitez du corps électoral les circonstances atténuantes pour ce geste.

Vous écrivez, en effet, avec une humilité toute chrétienne qui nous surprend quelque peu venant du *farouche republicain* que vous êtes . . « Certains « électeurs pourraient se demander « pourquoi je pose ma candidature « contre celle du Conseil er général sor- « tant M. Galici, alors qu'il y a six ans je « l'ai accompagné dans toutes les com- « munes du Canton ».... Ah ! nous y sommes.... c'est là que le bât vous blesse.., Vous avez entendu l'immense majorité des électeurs du canton dire avec ce bon sens et cette logique qui sont les qualités dominantes de notre race : « Nous ne saurions admettre « que M. Paret vint maintenant nous « demander de voter contre M. Galici « alors qu'il y a six ans il nous le re- « commandait avec tant de chaleur ; « nous ne saurions d'autant moins ac- « cepter cette éventualité que, dans « l'exécution du mandat que nous lui « avons confié M. Galici s'est occupé « de la défense de nos intérêts avec un « dévouement digne de tout éloge et « un zèle désintéressé auquel ses ad- « versaires eux-mêmes ont tenu à ren- « dre un éclatant hommage ».

Vous avez pensé que pour essayer d'atténuer le sentiment de réprobation de la grande majorité du corps électoral il fallait prendre les devants. Alors vous vous êtes efforcé de justifier par avance votre, (comment dirai-je ?) votre volte face, voulez-vous ? Vous voyez que je suis gentil. J'aurais pu employer un tout autre mot qui est sur les lèvres de chacun et qui serait peut-être beaucoup plus exact....

Donc vous êtes passé de l'autre côté de la barricade ! Et sachant que chez nous on n'aime pas les saxons vous avez essayé de vous justifier. Ah ! les piètres arguments que vous avez dû employer ! je reconnais volontiers que la cause était mauvaise et que vous n'aviez pas beaucoup de choix. Néanmoins je dois au corps électoral, notre juge souverain, de lui faire connaître la valeur des raisons invoquées : « Si « j'ai patronné la candidature de M. « Galici c'est parce qu'il se présentait « alors comme le défenseur des prin- « cipes républicains et démocratiques. » Fort bien, mais alors nos adversaires COMMUNS, ceux contre lesquels nous luttions ENSEMBLE et dans le camp desquels vous êtes passé étaient donc des RÉACTIONNAIRES ? « les porte-drapeaux des forces de droite » pour employer vos propres expressions !... Vous êtes peu aimable pour votre entourage. Vous verrez, Monsieur Turcan que je vais être obligé, sous peu, de prendre votre défense. . Que c'est donc dangereux un maladroit ami, n'est-ce pas M. Tadjoint ?

J'étais donc, lorsque vous m'accompagniez, M. Paret, le défenseur des principes républicains et démocratiques. Je vous apparaissais en tout cas, comme tel. Un jour vous avez vu clair ; le bandeau était tombé de vos yeux ; Je n'étais plus que le "porte-drapeau des forces de Droite" ! Et ce bandeau est tombé tout juste au moment où de concert avec le député Baron et M. Joseph Turcan vous passiez avec la Société des Forces Motrices de la Durance malgré la campagne acharnée, malgré les efforts surhumains que j'ai fait pour l'empêcher, la convention désastreuse qui, en détruisant l'accord particulier liant la Société vis à vis de la ville de Sisteron a permis au Ministre de prononcer la disjonction du tronçon Le Poët-Sisteron qui prive à jamais notre Cité d'une usine à laquelle nous avions droit et qui eût assuré, sans conteste, la richesse de toute notre région ! Curieuse coïncidence et coïncidence fertile en réflexions ! Aussi vous avez été trés mal inspiré, M. Paret, croyez-moi, en disant que « ma politique tendait à des fins personnellement intéressées. » Il eût été préférable pour vous de ne rien dire sur ce point, car chacun sait qu'en ce qui me concerne, j'ai rempli mon mandat avec la plus scrupuleuse probité, dépensant, sans compter, mon temps, mon argent et ma peine sans jamais rechercher d'autre récompense que la satisfaction du devoir accompli.

Dès que votre bandeau fut tombé votre place était, dites-vous, avec « ceux qui vous avaient fait l'honneur de vous placer à la tête du Conseil municipal.

C'est que précisément ce n'est pas à la tête du Conseil municipal que vos amis d'aujourd'hui voulaient vous envoyer autrefois lorsque vous étiez à mes côtés.... Certain article de feu journal *La Défense* était fort suggestif à cet égard. Vous en souvenez-vous M. Paret ? Du reste au cours de la campagne qui va s'ouvrir nous ne manquerons pas de demander en réunion publique des explications sur ce point à vos détracteurs de la veille qui sont vos amis d'aujourd'hui. Cette question est trop importante pour que nous n'exigions pas toute la lumière à ce sujet.

Je crois maintenant avoir fait table rase de tous les piètres arguments que vous avez cru devoir invoquer pour essayer de justifier votre « retournage de veste ». Vos mauvaises raisons n'avaient du reste trompé personne ; tout le monde est fixé. Chacun sait que vous êtes le prisonnier de vos adversaires d'hier, devenus pour un jour et en raison des nécessités politiques. vos amis. Vous avez été mis en demeure de "marcher". Aussi vous allez au combat avec l'allégresse d'un « chien qu'on fouette. » Et il y a de quoi ! Vous savez, en effet, mieux que personne que politiquement parlant, on vous conduit à l'abattoir.... Les résultats des élections municipales sont là, pertinents et concluants. Alors pour faire diversion vous agitez le spectre de la Réaction. Mauvaise tactique à mon égard, M. Paret. Le corps électoral du canton tout entier sait pertinemment que je suis un républicain socialiste, passionnément épris de justice et d'égalité et qu'aucune réforme sociale si hardie soit-elle, ne m'effraie. Je n'ai qu'un but et qu'une ambition : servir la République laïque, Démocratique et Sociale à laquelle moi, boursier de la République, je dois les modestes connaissances que je puis posséder. Nos compatriotes sisteronnais ne se sont pas mépris sur ce point. Ne m'ont-ils pas élu aux dernières élections municipales avec 420 suffrages dès le premier tour de scrutin, alors que vous, maire sortant, restiez péniblement à la traine avec 403 voix et n'étiez repêché au deuxième tour de scrutin qu'après les manœuvres que l'on sait et que l'opinion publique jugeait si sévèrement à l'époque. Et encore convient-il de défalquer de vos 403 suffrages du premier tour les voix de 32 électeurs indument inscrits que les tribunaux, sur ma réclamation, viennent de rayer des listes électorales de Sisteron

Vous pouvez m'en croire M. Paret ; lorsque un citoyen obtient dans notre ville de Sisteron 420 suffrages dès le premier tour de scrutin, soyez assuré que ce citoyen est un ardent défenseur de la république ; Le sens politique averti de nos compatriotes nous est garant de son indéfectible attachement aux institutions républicaines. — Dès lors vos accusations ne pourront que faire hausser les épaules aux républicains sisteronnais.

— La conclusion de ce débat c'est que le scrutin du 18 octobre prochain consacrera irrémédiablement votre chûte, mieux que cela votre fin politique. Battu dans la ville de Sisteron, écrasé dans les communes du canton vous pourrez alors vous consacrer tout entier à vos affaires.. Il est vrai que vos attributions de maire ne prenaient guere de votre temps puisque vous vous reposiez de vos fonctions sur un secrétaire de mairie qui, s'il assumait les charges de l'emploi ne pouvait légalement en prendre les responsabilités C'est sans doute pour cette raison que notre ville est si mal administrée... Votre carence à la Mairie a déja coûté suffisamment cher aux sisteronnais ; les électeurs du canton instruits par l'expérience ne vous confieront point, soyez en certain la direction des affaires départementales. Ce serait par trop ruineux ! !

— Quant à moi avec la légitime fierté d'avoir obtenu le maximum davantages pour notre cher canton de Sisteron avec la satisfaction que donne le devoir accompli, je continuerai si les électeurs me renouvellent leur confiance, à me consacrer comme par le passé à la défense des petits, des humbles, des salariés, de tous les déshérités de la fortune qui savent pertinemment que je suis et que je demeurerai toujours l'ardent protagoniste de la République laïque, Démocratique et Sociale !

Emile GALICI.
Docteur en Droit,
Conseiller Municipal de Sisteron,
Conseiller Général sortant.

Aux Mutualistes
AGRICOLES
assurés Sociaux

Nous croyons utile de faire connaitre quels sont les droits de nos camarades assujettis à la loi des Assurances Sociales, surtout en cas de maladie.

L'assuré qu'il soit assuré obligatoire ou facultatif a droit pendant les 5 premiers jours au remboursement du 80 °/₀ des frais médicaux d'après le tarif de la caisse primaire, et au 85 o/o des sommes payées pour les médicaments.

A partir du 6me jour de maladie, la caisse d'Assurances Sociales garantit les frais médicaux et pharmaceutiques mais à condition que dans l'ensemble ils ne dépassent pas en moyenne 8 fr par jour de maladie.

Ainsi pour un assuré malade pendant 15 jours, les frais médicaux et pharmaceutiques ne doivent pas dépasser 80 francs à partir du 6m jour (10 jours à 8 fr.)

Il est en outre, payé à l'assuré à partir du 6me jour, une indemnité journalière de 8 fr. par jour ouvrable. Cette somme est majorée de 1 franc par jour et par enfant à charge de l'assuré.

Les assurés malades ou blessés de guerre titulaires d'une pension militaire en vertu de la loi du 31 Mars 1919, continuent à recevoir les soins auxquels ils ont droit au titre de l'article 64 de cette loi et dans ce cas n'auront à percevoir comme assujettis aux Assurances sociales qve le montant de la prestation en argent, soit 8 fr. par jour ouvrable.

Pour les maladies, blessures ou infirmités n'ayant pas une origine militaire, ils jouiront, ainsi que leur conjoint et leurs enfants non salariés de moins de 16 ans, des prestations en nature de l'assurance maladie, mais ils seront dispensés pour eux personnellement du pourcentage de participation aux frais médicaux et pharmaceutiques et autres mis à la charge des Assurés malades ou invalides.

Pour obtenir la dispense du pourcentage de participation, 20 ou 15 o/o des frais médicaux et pharmaceutiques, il est indispensable que l'assuré malade indique le numéro de son titre de pension sur la feuille de maladie renvoyée à la caisse primaire départementale des Assurances Sociales.

COLOMB,
vice-président
de la société de Secours Mutuels
de Sisteron.

Viticulteurs Attention !

Les nouvelles recommandations des contributions indirectes pour les déclarations de récoltes.

L'administration des Contributions Indirectes informe que les déclarations de récolte des vins doivent mentionner à l'avenir :

1° D'une part la quantité de vin blanc d'autre part la quantité du vin rouge ou rosé produite dans l'année ou restant en stock des annees antérieures, y compris le vin réservé à la consommation familiale ;

2° La superficie des vignes sur lesquelles ces vins ont été récoltés. Il ne peut être fait état que des vignes en production à l'exception des jeunes plantations.

3° S'il y a lieu, le volume ou le poids des vendanges fraiches expédiées, ou le volume, ou le poids de celles reçues ;

4° S'il y a lieu, la quantité de moût expédiée ou reçue.

Dans le cas de bail à portion de fruits seul le métayer ou colon partiaire, déclare la superficie des vignes en production : chaque copartageant indique dans sa déclaration la quantité de vin blanc ou de vin rouge ou rosé qui lui est attribuée, ainsi que les noms et domiciles des autres copartageants.

Enfin, lorsque la vinification est faite en coopérative, les parts de récoltes que se servent parfois les Associations doivent être imputées au compte de chacun des adhérents et comprises dans leur déclaration.

Ces dispositions sont applicables pour la récolte en cours et les viticulteurs doivent dès cette année, faire leur déclaration de récolte dans la nouvelle forme.

Chronique Locale et Régionale

MISON

Adjudication des travaux des chemins V. O. numéros 8 et 9.

Le dimanche 8 novembre 1931, à 14 h., il sera procédé, en séance publique, par M. le Maire, ou par son délégué, assisté de deux membres du Conseil Municipal, en présence de M. l'Ingénieur principal du service vicinal ou de son délégué et de M. le Receveur municipal, dans les formes réglementaires, à l'adjudication au rabais sur soumission cachetée des travaux de construction des chemins vicinaux ordinaires numéros 8 et 9 de la commune de Mison.

Ces chemins desservent, le premier le village de Mison et les propriétés avoisinant le Buech et le deuxième les quartiers des Baumes, des Menins à la section de la Silve.

Les conditions principales de l'adjudication seront indiquées dans l'affiche qui sera publiée la semaine prochaine dans toutes les communes de la région mais d'ores et déjà il y a lieu d'indiquer que le montant des travaux à l'entreprise s'élève à 157.884.02
la somme à valoir a 30.115 98
soit un total général de 188.000.00
cautionnement 5 000 francs.

SISTERON

Aujourd'hui Samedi et après demain Lundi, jour de foire à Sisteron, le citoyen Emile Galici, conseiller général, recevra les électeurs à son domicile.

Avis important.

Par suite de la tenue de la foire de St-Domnin le lundi 12 courant les réunions que le citoyen Galici devaient tenir ce jour-là à St-Symphorien et Vilhosc sont renvoyées au lendemain Mardi 13 octobre aux mêmes heures.

Les Elections.

Sisteron, est cette année favorisée sous le rapport électoral. Le dimanche 18 octobre nous aurons une double élection : Election au Conseil général et élection au Conseil d'arrondissement.

Pour la première, M. Galici Emile, déjà conseiller général sera réelu avec une grande majorité ; pour la seconde, aucune candidature régulière ne s'est déclarée à ce jour.

Rapidité + Economie + Confort = 201
BARET & DECAROLI, agents exclusifs, SISTERON — Téléphone 44.

© VILLE DE SISTERON

Pour cette double élection il y aura surement des modalités à prendre afin d'éviter des confusions toujours possibles.

A nos Lecteurs.

L'abondance des matières nous oblige à renvoyer à nos prochains numéros la chronique de la moto-pompe dont le total des souscriptions s'élève à ce jour à la somme de 4035 fr.

Les souscriptions sont reçues :

A la Banque des Alpes, chez M. Lieutier Pascal, imprimeur-libraire, chez Mme Talon, Belle Jardinière, et chez M. Audibert, président du Comité.

CASINO - CINÉMA

Samedi 10 et Dimanche 11 octobre, matinée 3 h., soirée 9 h.

ECLAIR-JOURNAL, *actualités, sonores et parlantes dernières nouvelles mondiales.*

Ecoliers Modernes
attractions, chants et danses

OUI, NOUS N'AVONS PAS DE BANANES
dessins animés sonores

LE CABANON, Oh! m Q ique
chanté par BERVAL

Une Audition Mouvementée
comique Français avec DREAN

BONNE NUIT, *attractions françaises avec Bach et S. Cerdan*

Le Secret du Docteur
100 °/o parlant français
avec la belle et talentueuse artiste tant aimée : Marcelle CHANTAL, Jean Bradin, Léon Bary, Alice Tissot et MAXUDIAN

Venez tous voir cette semaine au Casino la confession la plus dramatique qu'une femme ait jamais faite ! !

* * *

Jeudi 15 octobre : *Début du programme hors série.* MAURICE CHEVALIER *dans son premier film parlant et chantant entièrement français*

LA GRANDE MARE
qui a tenue l'affiches au début de l'année 1931 cinq semaines à l'Odéon de Marseille.

TEINTURERIE
DEGRAISSAGE
Dépôt ; Mme MARGAILLAN
21, Rue Droite, SISTERON, *face le magasin de* La Belle Jardinière.

VARIÉTÉS-CINÉMA

Ce soir samedi et demain dimanche en matinée et soirée :

Au programme ; 3 representations de gala avec l'evènement cinematographique de l'annee

A l'Ouest rien de nouveau

Ce film d'une importance capitale, relate les principales épisodes de la guerre révélées par un combattant allemand Erich Remarque, qui, ayant subi les affres de la guerre, a su les écrire comme il les a vécu.

C'est un devoir pour tous d'aller les revivre malgré leur tristesse et leur caractère guerrier.

AUTOMOBILISTES !

C'est parce que ces voitures sont d'une conception tout à fait spéciale que seul

MATHIS

a doublé ses ventes en deux années.

La MATHIS *est la voiture la plus économique : 50 o/o de consommation en moins, 60 o/o de puissance en plus.*

Tous modèles pour tous usages : de la conduite Intérieure d'affaires 4 places 4 portes à **15 900** *francs*

SUPERMATHIS depuis **40 900** *francs de la Camionnette 250 kilogs au Camion rapide 4500 kilogs,*

Concessionnaire, **Francis Jourdan, Sisteron**

Ciné-Scout. — Demain dimanche, Matinée à 4 h. et soirée à 8 h. 45.

Au Programme :

Eclair-Journal dernières Actualités Mondiales (de suite après Marseille)

La Ronde de Nuit
comédie dramatique interprétée par la célèbre Raquel MELLER.

Au Travail : comique.

Dimanche prochain : avec LES MISERABLES tiré du célèbre roman de Victor Hugo ce sera l'affluence des grands jours.

Avis. — Nous avons le plaisir d'apprendre que notre concitoyen M. **Clément FIASTRE** 6, rue de Provence, Sisteron, a été nommé Agent général pour l'arrondissement des Cies d'Assurances *LA PREVOYANCE* dont le siège sosial est à Paris, 23, Rue de Londres, l'une des plus anciennes Cies pratiquant en France les assurances *Incendie. Vie, Rentes Viagères, Mortalité du Bétail, Grèle, Responsabilité Civile, Accidents de toute nature.*

Vers les Callanques de Paul Arène, en vente à la librairie LIEUTIDR.

Avis. — Notre concitoyen Louis CONCHY, a quitté définitivement Sisteron pour s'installer à Marseille, 54, Rue d'Italie, où, assisté de ses deux fils, il vient de prendre la direction d'un atelier de mécanique générale et de réparations pour automobiles, motocyclettes et bicyclettes.

Il se tient à la disposition des personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance, notamment des Sisteronnais qui, de passage à Marseille auraient besoin de ses services ; il leur réserve bon accueil et leur fera leur travail dans les meilleures conditions possible.

Louis CONCHY, 54, Rue d'Italie
MARSEILLE

l'UNION

La **Supériorité** *de nos* **BOULES CRÊME** *et* **Praliné** *n'est pas à démontrer.*

Demandez aussi nos **BONBONS FOURRÉS** *au chocolat.*

Etat-Civil

du 1 au 9 octobre

NAISSANCE

PUBLICATIONS DE MARIAGES

DÉCÈS

Néant.

A LOUER chambre garnie avec ou sans cuisine

A VENDRE tout un matériel de maçon.

S'adresser à la Coopérative de Sisteron, rue Mercerie.

Votre avenir vous sera dév. grâce à *la mystér et célèbre voyante* AUGUSTALES *villa Iris, 22 rue St-Augustin, à Paris. Envoy. date, mois naiss prénom, 10f.50. Extraord par ses prédictions Fixe date évènements, guide, conseille et dévoile tout. Bulletin-not. grat.*

CABINET DENTAIRE
A. SILVY
chirurgien-dentiste
Cabinet ouvert le Dimanche
Maison MARNEFFE, (Ancienne Poste) quatre coins, Sisteron.

A VENDRE
Pressoir à vin en bon état.
S'adresser à M. Joseph ANDRIEU, à la Coste, Sisteron.

CABINET DENTAIRE
E. CASAGRANDE
10 — Place de l'Horloge — 10
SISTERON — (Basses-Alpes)
Le mercredi, cabinet ouvert à St-Auban

C 4 fournie à Représ.
par Compagnie pour vente grande marque Huile pour Autos et industrielle. Situation assurée à bons vendeurs ayant relations dans l'Industrie Automobile, l'Agriculture.
Ecrire Agence Havas N° 0255, Marseille.

500 Fr PAR MOIS
à Hommes ou Dames
partout même dans villages
pour vente
CAFES TORREFIES
au détail
avec ou sans Primes
Etablissements **Napoléon QUILICI**,
SALON (B-d-Rh.)

Photographie d'Art
Maison REYBAUD
J. BAROUX, Successeur
opère tous les jours de foire de 10 h. à 18 heures.

S'adresser Maison CLERGUE, 2me étage Sisteron.

RENTRÉE des CLASSES du 10 Octobre 1931

Les jeunes écoliers et les écolières sont informés qu'une exposition de fournitures scolaires est faite à l'occasion de la rentrée des classes dans les vitrines de la **Librairie Pascal LIEUTIER, 25 rue Droite.**

Ils y trouveront à de bonnes conditions
des cahiers en tous genres papier premier choix
des livres classiques
des boites de crayons de couleurs
des boites de couleurs sans danger
des crayons première qualité
des tailles-crayons tous modèles
des porte-plumes en tous genres
des règles plates et carrées graduées
des compas bois et métal

Ne pas faire d'achat avant d'avoir visiter la **Librairie Pascal LIEUTIER**

MÉCANIQUE
ROUTE DE NOYERS

Marcel Fiastre

ÉLECTRICITÉ
SISTERON

Mécanique de Précision

Outillage des plus modernes

Aleseuse - Rectifieuse - Banc d'essais

Tous les appareils de précision pour — réparation électrique —

Synchronisateur - Table de controle

***Propriétaires de voiture* CITROEN**

Voici ce que vous coutera chez FIASTRE la révision de votre moteur - C 4 -
Réalésage du cylindre, carter avec la fourniture des pistons complets, rectification des soupapes et sièges, réglage complet et mise au point . 950 frs.

B 2 - B 12 - B 14 - B 15
le même travail au prix de . 595 frs.
(toutes fournitures comprises)

Pour autres véhicules me consulter - Délai de livraison 48 heures

STOCK important de pistons et pieces de rechange. - Magasin, Rue de Provence, N° 16.

© VILLE DE SISTERON

GRAND GARAGE MODERNE

Francis Jourdan

Avenue de la Gare - SISTERON

Concessionnaire de la S. A.

Exposition des nouveaux modèles — Outillage moderne — Station de graissage Técalemit Appareils Modernes -- Toutes fournitures — Pneus, toutes dimensions -- Réparations générales — Pièces de rechange des grandes marques -- Accumulateurs -- Monoplaque

Garage au mois -- Entretien -- Prix forfaitaire -- Location Taxis

VENTES — ECHANGE

© VILLE DE SISTERON

Le Gérant,

Vu, pour la légalisation de la signature ci-contre, Le Maire,